



Conseil de sécurité

Soixante-dixième année

7493^e séance

Mardi 28 juillet 2015, à 10 h 25

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Van Bohemen	(Nouvelle-Zélande)
<i>Membres :</i>	Angola	M. Gimolieca
	Chili	M. Olguín Cigarroa
	Chine	M. Liu Jieyi
	Espagne	M. González de Linares Palou
	États-Unis d'Amérique	M. Klein
	Fédération de Russie	M. Safronkov
	France	M. Lamek
	Jordanie	M ^{me} Kawar
	Lituanie	M. Baublys
	Malaisie	M. Ibrahim
	Nigéria	M. Laro
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Tchad	M. Cherif
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Méndez Graterol

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014) et 2191 (2014) du Conseil de sécurité (S/2015/561)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 25.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014) et 2191 (2014) du Conseil de sécurité (S/2015/561)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Stephen O'Brien, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2015/561 qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014) et 2191 (2014) du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole à M. O'Brien.

M. O'Brien (*parle en anglais*) : À mon grand regret, ma première déclaration au Conseil de sécurité sur la situation humanitaire en Syrie suit la même ligne que celle de mon prédécesseur : c'est la chronique d'un nouveau mois de statistiques sinistres visant à faire comprendre les horreurs d'un conflit brutal et les souffrances immenses de civils assiégés, plus particulièrement les femmes et les enfants, ainsi que les personnes âgées et handicapées.

Les troubles qui ont éclaté en Syrie en mars 2011 se sont transformés en une guerre dont une des caractéristiques est l'absence totale de protection des civils, ce qui a été, pour la plupart d'entre eux, source de souffrances énormes. Depuis l'adoption de la résolution 2139 (2014), il y a près de 18 mois, chacun des rapports du Secrétaire général décrit en détails les violations généralisées du droit international humanitaire et l'incapacité ou la réticence de toutes les parties à s'acquitter de leurs obligations juridiques de base. Le dernier rapport (S/2015/561) n'est pas différent, ce qui n'est, hélas, guère surprenant et montre clairement comme la situation a empiré pour un si grand nombre de civils en Syrie. Il y a aujourd'hui 12,2 millions de Syriens qui ont besoin d'assistance humanitaire. Quelque 220 000 personnes auraient été tuées en Syrie depuis le début du conflit.

L'escalade de la violence a continué dans tout le pays ces dernières semaines, faisant des morts et des destructions, et compliquant et entravant gravement les efforts courageux des travailleurs humanitaires. Les attaques aveugles et disproportionnées lancées par toutes les parties au conflit, avec notamment l'utilisation de barils explosifs et d'autres armes explosives dans des zones habitées, restent de loin la cause principale des morts et des blessés parmi les civils. Ni les quartiers résidentiels ni les zones de vie communautaire – marchés, écoles, hôpitaux et lieux de culte – ne sont à l'abri de ces attaques. Face à ces assauts violents et aveugles, nous n'avons aucune difficulté à comprendre ce que vivent toutes les communautés syriennes. Comme le Conseil peut l'imaginer, elles sont confrontées aux pires choix possibles : fuir ou mourir.

Au début du mois de juin, 60 civils ont été tués et 120 autres blessés par des missiles lancés sur le marché de Janudiyah, à l'ouest la ville d'Edleb. Plus tard au cours de ce même mois, neuf civils, dont six membres d'une même famille, ont péri lorsque des obus de mortier tirés par un groupe armé non étatique ont frappé le centre d'un quartier commercial de Damas. À la fin du mois de juin, près d'une mosquée d'Al-Tal, un village situé dans la zone rurale de Damas, un véhicule piégé a fait 14 morts parmi des civils, juste après la fin de la prière du soir. Les attaques contre des installations médicales ont continué; 14 ont été relevées en juin, dont 12 étaient des frappes aériennes. Ces attaques ne cessent d'affaiblir la capacité de fournir des soins médicaux là où ils sont le plus nécessaires, et font ouvertement fi de la protection spéciale accordée aux installations médicales et au personnel sanitaire par le droit international humanitaire. Ces dernières semaines, le Gouvernement syrien et les forces alliées ont intensifié leurs attaques contre Zabadani, dans la zone rurale de Damas, entraînant un niveau de destruction et un nombre de victimes civiles sans précédent. Dans le même temps, des groupes armés non étatiques ont menacé de s'emparer de deux villages près d'Edleb contrôlés par les forces gouvernementales, Kefraya et Fouaa. Je reste extrêmement inquiet pour les 15 000 civils pris dans les combats qui affligent ces zones. S'agissant des morts que je viens de mentionner, je n'ai pas encore les chiffres exacts; et comme il n'a pas été vérifié et que j'ai entièrement basé ma présente déclaration sur des faits incontestables, je ne peux pas vous le citer de manière précise.

L'intensité des combats dans le pays a également été à l'origine de nouveaux déplacements. Bien plus

de 100 000 personnes ont fui les régions méridionales de la ville de Hassaké, à la suite des avancées le mois dernier de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIL). Dans le gouvernorat de Raqqa, plus de 70 000 personnes ont dû fuir devant l'escalade des combats entre l'EIL et des groupes armés non étatiques. Dans le sud de la Syrie, plus de 40 000 personnes ont fui la ville de Deraa à la suite d'une offensive lancée par des groupes armés non étatiques. En tout, plus d'un million de personnes ont déjà été déplacées en 2015 - pour beaucoup d'entre elles, c'est la deuxième ou troisième fois - et c'est sans compter les 7,6 millions de personnes qui, à la fin de l'année 2014, étaient déjà déplacées.

Un autre jalon tragique a été franchi lorsque le nombre de réfugiés enregistrés a atteint 4 millions au début juillet, soit la plus forte population de réfugiés d'un conflit dans le monde en plus d'un quart de siècle. Je félicite les pays voisins qui assument cet extraordinaire fardeau avec une générosité et un sens de l'hospitalité remarquables, en dépit de ses effets déstabilisateurs. Les membres de la communauté internationale doivent faire davantage pour soutenir ces pays d'accueil des réfugiés, et accueillir eux-mêmes un nombre plus important de ceux qui cherchent à se mettre en sûreté.

Les parties au conflit continuent délibérément de couper les services essentiels dont dépendent les civils. En juillet, des groupes armés non étatiques ont ainsi coupé l'alimentation en eau de la ville d'Alep, lésant quelque 1,7 million de personnes. Ce type d'actes, qui constituent des violations flagrantes du droit international humanitaire, ne peut qu'empirer la situation humanitaire. Globalement, l'alimentation en eau a été réduite de moitié dans tout le pays depuis le début du conflit. Nombreux sont ceux qui n'y ont qu'un accès sporadique quelques heures seulement par jour. L'accès réduit à une eau salubre a engendré une augmentation notable des maladies d'origine hydrique durant les mois d'été très chauds, avec des milliers de cas déclarés de diarrhée aiguë, d'hépatite A et de typhoïde, les familles ne pouvant boire que de l'eau non salubre.

Plus généralement, le conflit sans merci qui fait rage en Syrie détruit graduellement le tissu socioéconomique du pays, mettant à mal les acquis obtenus sur plusieurs générations dans le domaine du développement : 80 % de la population vit dans la pauvreté; l'insécurité alimentaire est endémique, sur fond de hausse des prix; les infrastructures vitales sont dégradées et l'accès aux services de base limité; et les familles et les réseaux communautaires sont

détruits. Nous ne devons pas non plus perdre de vue l'incidence incalculable de la crise sur le plan humain, le traumatisme et le coût psychologique qu'elle représente, en particulier chez les jeunes, trop longtemps exposés à un climat de violence et de peur. Les incidences en seront profondes pendant des générations. Un enfant né en 2011 qui commence l'école cette année n'aura connu que la guerre. Avec le bombardement des écoles et la peur que ressentent les jeunes au quotidien, nous avons là une génération complètement perdue de Syriens instruits, ce qui est de mauvais augure pour l'avenir que nous espérons tous voir la Syrie se mettre à reconstruire un jour.

En dépit de la difficulté des conditions, les organismes des Nations Unies et organisations non gouvernementales qui travaillent depuis l'intérieur de la Syrie et depuis les pays voisins assistent des millions de personnes dans le besoin à l'aide de tous les modes d'opération disponibles, y compris les méthodes transfrontières, en application de la résolution 2165 (2014), derrière laquelle le Conseil de sécurité était à l'unisson. Dans les premiers mois de 2015, les institutions des Nations Unies et les organisations non gouvernementales ont fourni une aide alimentaire à 5,8 millions de personnes chaque mois, des médicaments et des articles médicaux permettant de traiter près de 9 millions de cas, et une assistance dans le domaine de l'alimentation en eau et de l'assainissement permettant d'aider près de 5 millions de personnes; et elles ont fourni des articles de premiers secours tels que des couvertures et d'autres articles de première nécessité à près de 3 millions de personnes.

Si elles disposaient d'un accès sans entrave, on peut imaginer combien de millions de personnes supplémentaires pourraient être atteintes.

Or cet accès est gravement restreint et, bien sûr, pour faire la différence, les organisations humanitaires doivent impérativement disposer des ressources nécessaires pour faire leur travail indispensable. Le plan d'intervention pour la Syrie n'est financé qu'à 27 %. Je remercie les donateurs des généreuses contributions versées à ce jour et les exhorte, ainsi que d'autres, à renforcer leur appui financier à l'effort d'intervention humanitaire. Tant qu'il n'y a pas de règlement politique, les besoins humanitaires ne feront que croître.

Les courageux efforts que font les humanitaires pour apporter de l'aide à la population ne doivent pas occulter le fait que les combats généralisés, le déplacement des lignes de front et les obstacles et

restrictions mis intentionnellement en place par toutes les parties continuent d'entraver notablement l'acheminement de l'aide aux personnes nécessiteuses en Syrie. Soixante-dix-sept travailleurs humanitaires ont été tués depuis le début du conflit. Au total, 32 membres du personnel des Nations Unies, dont 28 travaillent pour l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, sont toujours en détention ou portés disparus.

Quelque 4,6 millions de personnes, soit un quart environ de la population du pays, vivent dans des zones qui restent extrêmement difficiles d'accès pour les agents humanitaires. Sur ce nombre, quelque 422 000 personnes se trouvent dans des zones toujours assiégées par les parties. Ces populations demeurent en grande partie coupées de l'aide et connaissent une lutte de tous les jours pour survivre. En juin, les agents humanitaires n'ont pu apporter d'assistance qu'à une seule zone assiégée, suite à un pont aérien organisé par l'Organisation mondiale de la Santé pour apporter une assistance médicale à des zones de la ville de Deir ez-Zor, assiégées par l'État islamique d'Iraq et du Levant. Cela représente moins de 5 % de la population des zones assiégées. Aucun autre type d'aide des Nations Unies n'a été autorisé à pénétrer dans la moindre autre zone assiégée durant le mois de juin.

Les organismes des Nations Unies et leurs partenaires ont fourni des fournitures médicales et des traitements à plus de 4 millions de personnes en juin, dont plus de 350 000 traitements à travers les lignes de front. Mais il y a des zones dans lesquelles on a empêché ces articles de parvenir à destination, notamment à Tell Biché, dans le gouvernorat de Homs, où des articles médicaux et chirurgicaux vitaux ont été retirés des convois d'aide par les autorités gouvernementales.

Un certain nombre de progrès ont été faits lorsque le Gouvernement a donné son aval à un nombre supplémentaire de convois interinstitutions en juin. Toutefois, 45 demandes de convois, dont 33 déposées le 1^{er} juillet, demeurent en attente, et je demande au Gouvernement syrien d'examiner positivement et d'accorder ces demandes. Alors que les besoins s'accroissent, nous devons pouvoir accéder rapidement et constamment à tous ceux qui en ont besoin pour leur fournir des articles humanitaires essentiels, dans toutes les régions du pays, sans retard ni entraves. Toutes les parties ont l'obligation au titre du droit international humanitaire de veiller à ce que ce soit le cas.

Dans l'attente du déplacement que je me propose de faire à Damas le mois prochain, je ne peux que rendre compte des faits avérés, mais les faits parlent d'eux-mêmes. Je suis choqué et indigné : la Syrie, aujourd'hui, dans un contexte de besoins humanitaires et de misère humaine qui s'étend malheureusement, et de façon effroyable, dans de nombreuses régions du monde, mais notamment dans celle-ci, constitue la tâche la plus profonde, la plus tenace et la plus honteuse sur la conscience humanitaire du monde.

J'espère que le déplacement que j'ai proposé de faire à Damas le mois prochain sera l'occasion d'échanges constructifs avec le Gouvernement qui permettent d'aborder certains des problèmes importants d'accès humanitaire qui font gravement obstacle aux opérations humanitaires et empêchent les Syriens ordinaires de recevoir l'aide dont ils ont si cruellement besoin.

Ménager à toute force un espace pour répondre aux besoins humanitaires de la population syrienne est l'impératif de l'heure. Mais, comme nous l'avons dit à maintes reprises au Conseil, il n'existe pas de solutions humanitaires à cette crise. Chaque jour qui passe où les parties ne respectent pas leurs obligations les plus élémentaires de protection des civils, et les exigences impérieuses du Conseil, emporte simplement de nouvelles vies, fait encore plus de déplacés, prive davantage de gens d'accès aux services de base, et crée toute une génération d'enfants qui peinent à obtenir une éducation ou à imaginer pour eux-mêmes un quelconque avenir. C'est pour leur voix innocente et leur souffrance qu'il faut plaider, comme c'est, du reste, mon mandat, et, par conséquent, celui de chacun d'entre nous au sein de l'ONU.

Une solution politique est plus urgente que jamais pour mettre fin à cet engrenage futile et vain de barbarie et de violence. Nous devons montrer à la population syrienne que le monde ne l'a pas oubliée, n'a pas oublié la situation de son pays. J'exhorte le Conseil de sécurité à examiner les choix qu'il doit faire par les yeux de cette population, les yeux d'un peuple syrien aux abois, qui souffre depuis trop longtemps.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. O'Brien de son exposé.

J'invite maintenant les membres du Conseil à poursuivre le débat sur cette question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 40.